

## Compte rendu de la réunion publique sur le projet d'aménagement de la trame Mazenod

10/09/2018

### **Elues :**

Laure-Agnès CARADEC : Présidente d'Euroméditerranée,

Lisette NARDUCCI : Maire du 2<sup>ème</sup> secteur de Marseille

Monique CORDIER : Elue à la propreté et gestion des déchets au Conseil de territoire Marseille Provence.

### **Présents (EPAEM) :**

Paul COLOMBANI: Directeur Général Adjoint

Anaïs CADIER : Directrice de la maîtrise d'ouvrage

Véronique KLOYAN : Chargée de concertation

Brice Chandon : Conducteur d'opérations

Valia FARAONE : Assistante d'opérations

### **Introduction :**

Paul COLOMBANI et Laure-Agnès CARADEC présentent le contexte de l'opération d'aménagement de la trame Mazenod au sein de l'opération d'intérêt national Euroméditerranée.

Anaïs CADIER présente l'opération et les intentions d'aménagement. Le document de présentation est disponible en cliquant sur le lien de téléchargement à partir de la page Internet suivante : <https://www.euromediterranee.fr/concertation-trame-mazenod>

Il est précisé que les illustrations présentées constituent des premières intentions qui seront approfondies et réinterrogées avec une nouvelle équipe de conception dans les prochains mois.

Le calendrier de l'opération est précisé :

- Etudes : 1<sup>er</sup> semestre 2019
- Travaux : 2020-2021

### **Question / Réponses :**

**Q :** Est-ce que des aménagements sont prévus sur les escaliers entre la rue Mazenod et la Major ?  
Référence aux problèmes d'incivilités à cet endroit.

**R :** Les escaliers en question ont déjà été rénovés. Le programme de l'opération intègre les escaliers reliant la rue Mazenod à l'avenue Robert Schuman. Il est précisé en séance que les problèmes d'incivilités ne peuvent pas toujours être corrigés par l'aménagement.

Monique CORDIER précise l'intention de la Ville de Marseille d'installer une sanisette à cet emplacement, bien que le secteur soit classé en Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine.

**Q** : Est-ce que le Transat et le Tribunal seront achevés lorsqu'on commencera les travaux d'aménagement ?

**R** : Oui, coordination a été faite pour que les travaux de construction des immeubles ne viennent pas abimer les revêtements de voirie neufs.

**Q** : Est-ce que la Ville va faire quelque chose face à la pollution produite par les bateaux ?

**R** : Laure-Agnès CARADEC précise les actions en cours en lien avec la gouvernance du port autonome de Marseille.

**Q** : Des participants redoutent que les espaces végétalisés ne soient dégradés dans le temps, notamment par les chiens.

**R** : Le lien sera fait avec les services gestionnaires pour faciliter la gestion de ces espaces.

Mme CORDIER détaille les actions menées par la Ville et la Métropole contre les incivilités causées par les propriétaires de chiens et les difficultés rencontrées sur ces sujets.

**Q** : Pour les gens qui viendront au Tribunal, qu'il y a-t-il de prévu en terme de stationnement ?

**R** : Les services et élus de la Ville de Marseille précisent que l'implantation du Tribunal ne réduira pas l'offre de stationnement existante et que la bonne desserte en transport en commun a été privilégiée.

Mme NARDUCCI évoque la problématique des stationnements et précise qu'elle souhaite que le nombre de places ne soit pas trop réduit dans le cadre des aménagements.

**Q** : Un représentant de l'association Vélo en Ville rappelle que l'aménagement de pistes cyclables est une obligation de l'aménageur. Il demande si l'aménagement comprend le stationnement pour vélos. Il souhaite que le plan d'aménagement des voiries lui soit communiqué afin que l'association puisse émettre des recommandations.

Il présente le souhait de son association de prévoir un meilleur partage de l'espace public au profit des piétons et des cyclistes et au détriment de la voiture particulière (applaudissements).

**R** : L'EPAEM précise que la création de pistes cyclables est prévue sur le Boulevard des Dames et que les autres voies seront aménagées en sens unique zone 30 avec marquage du contre-sens cycles.

**Q** : Un représentant de la Direction Accueil Vie Citoyenne à la Ville de Marseille mentionne les particularités du fonctionnement de sa direction accessible par la rue Leca.

**R** : Une rencontre spécifique sera organisée avec cette Direction pour échanger sur le projet d'aménagement.

**Q** : Patrick POISSONNIER, copropriété « Amarrage », architecte de l'immeuble et copropriétaire, rappelle que l'élargissement de l'espace public au pied de la Major est en partie sur du foncier privé (copropriétés Amarrage et Villa d'Este).

**R** : L'EPAEM souhaite acquérir ce foncier pour développer le projet.

Les représentants du conseil syndical de la Villa d'Este indiquent être opposés au rachat de leur terrain car les places de stationnement qui leur appartiennent génèrent des revenus pour leur copropriété.

**Q** : Les représentants du conseil syndical de la Villa d'Este indiquent qu'il y a beaucoup de passage de SDF au pied de leur immeuble, qui sont en partie la source des incivilités dans les escaliers menant à la Major et demandent à ce que soit étudié la possibilité d'aménager des équipements de proximité (type jeux pour enfants ou agrès sportifs) pour générer d'autres usages à cet endroit.

**Q** : Les accès handicapés aux bâtiments seront-ils améliorés ?

**R** : Les espaces publics seront conformes aux normes d'accès aux personnes à mobilité réduite. Concernant les accès aux immeubles anciens, il s'agira de ne pas dégrader la situation actuelle.

**Q** : La Maison pour Tous précise que plus que les SDF, ce sont les touristes qui sont les usagers majoritaires des toilettes publiques.

Paul COLOMBANI clôture la séance et indique l'adresse mail via laquelle contacter l'EPAEM pour poursuivre les échanges après la réunion. (concertation@euromediterranee.fr)